



Déclaration liminaire de l'UNSA Education au CTA du 4 novembre 2016

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

L'année scolaire qui vient de commencer est la première où l'ensemble de la refondation de l'école est engagée : rythmes scolaires, nouveaux cycles, nouveau socle commun, nouveaux programmes, nouvelle organisation des enseignements à l'école primaire et au collège, lutte contre le décrochage, nouvelles propositions pour la voie professionnelle, réforme de la formation initiale, nouvelles modalités d'évaluation des élèves et des enseignants...

Si à l'**UNSA-Education**, nous demandons davantage de moyens pour relever le défi d'une école de la réussite de chacun, nous mesurons aussi le chemin parcouru et l'apprécions positivement. Les équipes s'emparent des nouveaux contenus et des nouvelles organisations, une nouvelle dynamique est lancée. Nous sommes cependant vigilants sur les conditions de mise en œuvre de la réforme du collège et restons à l'écoute des commentaires de nos collègues.

En ce qui concerne les moyens nécessaires à l'accompagnement de la refondation, nous rappelons que le compte n'y est encore pas et que la promesse des 54 000 créations d'ici à la fin du quinquennat doit être tenue. Il reste un budget pour cela.

Dans le premier degré, nous avons salué, positivement, la dotation de 150 ETP accordée à l'académie pour cette rentrée 2016, moyens nécessaires en vue d'une amélioration du P/E toujours faible en Isère et en Haute-Savoie. **L'UNSA-Education** demeurera vigilante concernant la situation du remplacement compte tenu des difficultés rencontrées dans certains départements.

Dans le second degré, nos demandes portent sur la formation en accompagnement de la réforme du collège, avec le nouveau DNB et le passage au Livret Scolaire Unique. Nous souhaitons aussi un renforcement des équipes de vie scolaire dans les collèges ayant vu la disparition de CUI non compensée par les dotations en AED.

L'UNSA-Education se félicite du nombre croissant d'élèves accueillis dans les ULIS de l'académie avec 63 % d'augmentation en 4 ans dans le second degré. Pour que cette inclusion se passe au mieux, il est nécessaire que les coordonnateurs(trices) en charge de ces unités soient tou(te)s qualifié(e)s et que les équipes pédagogiques soient accompagnées. Une attention particulière doit aussi être portée sur la limitation des effectifs.

Notre organisation a conscience de la nécessité de mettre en œuvre les mesures de sécurité demandées par Mme la Ministre. Celles-ci sont complexes et demandent à être adaptées à la spécificité de chaque site. Des moyens sont nécessaires. Malgré l'urgence liée au contexte terroriste, nous ne doutons pas qu'une culture de la sécurité s'installera progressivement.

Concernant la mise en œuvre du RIFSEEP du corps des infirmie(è)r(e)s, **l'UNSA-Education** prend acte du respect du cadre ministériel et du geste financier symbolique pour les infirmie(è)r(e)s logé(e)s par nécessité absolue de service mais demande que le montant annuel de l'IFSE soit indiqué pour le groupe 1 dans un objectif de clarté comme cela est fait dans d'autres académies.

Pour l'UNSA Education

Serge RAVEL